



# Mille lieux



NATURA 2000

## Réservoir de biodiversité



Le précédent Mille Lieux a permis de présenter succinctement 36 espèces d'intérêt communautaire présentes en région Rhône-Alpes. Afin de compléter ce panorama de la biodiversité "Natura 2000" de la région, voici un petit aperçu en image de 33 autres espèces emblématiques.

## Pourquoi évaluer les incidences d'un projet ?

On a toujours dit que Natura 2000 n'était pas une "mise sous cloche", que cela n'interdisait pas de poursuivre des activités existantes, que cela n'empêchait pas de concevoir de nouveaux projets et de développer le territoire. Ces affirmations demeurent vraies.

### S'il est possible de "faire des choses", on ne peut pas faire "tout et n'importe quoi"

C'est le principe de l'évaluation des incidences Natura 2000 : évaluer l'impact éventuel de son projet et, si nécessaire, l'adapter, le modifier, le décaler dans le temps ou l'espace (et, en extrême limite, y renoncer...).

Objectif de cette évaluation préalable : aboutir à définir un projet sans incidence notable sur le ou les sites Natura 2000 concernés. Cet impact potentiel est évalué par rapport aux habitats et espèces pour lesquels ces sites ont été proposés pour intégrer ce réseau européen d'espaces remarquables. Le but est de préserver ces sites de toute détérioration irréversible, afin de maintenir le réseau dans un bon état de conservation.

Le système initialement prévu ne visait à évaluer que certains projets de grande envergure, soumis par d'autres réglementations à étude d'impact ou des travaux dans des sites protégés (réserves, sites classés...). Cette liste est apparue trop limitative (notamment aux yeux de la Commission européenne). Effectivement des projets plus modestes (comme la création de sentier, des travaux sur des falaises ou une manifestation culturelle ou sportive) pour-

raient avoir des effets tout à fait préjudiciables à un site Natura 2000, s'ils étaient mal conduits. D'où l'intérêt d'une réflexion en amont pour certains projets susceptibles d'avoir une incidence, directe ou indirecte.

### Le principe des listes "positives"

Pour plus de clarté pour les porteurs de projet, la France a choisi le principe des listes "positives" :

- une liste nationale, qui s'applique sur tout le territoire métropolitain, sans distinction géographique ;
- des listes départementales, qui viennent compléter les premières et ont pour but de s'adapter au plus près des réalités du "terrain", en l'occurrence des sites Natura 2000 du département. Elles sont le fruit d'une réflexion approfondie, basée sur une large concertation locale.

Ces listes ne visent pas l'exhaustivité bien entendu, mais tendent à concentrer l'effort d'évaluation des incidences sur les activités potentiellement "sensibles".

Pour pallier un oubli majeur d'une activité à impact potentiel qui ne figurerait sur aucune des listes "positives", le législateur a prévu une dernière clause. Le Préfet peut demander une évaluation des incidences pour tout projet dont il a connaissance, du moment qu'il motive sa décision.

Afin de maintenir ces réservoirs de biodiversité que sont les sites Natura 2000, l'essentiel est la réflexion, la concertation en amont de tout

projet, qu'il soit ou non soumis à évaluation des incidences.

Le respect de codes de bonnes pratiques, de chartes Natura 2000... définis notamment dans le cadre du document d'objectifs est une autre manière de poursuivre des activités sur un site sans nuire ni aux espèces présentes, ni aux milieux naturels.

L'exemple du vol libre dans les Bauges en est une parfaite illustration. ■



### Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes (au 31/10/12)

- 161 sites Natura 2000
- 153 COPIL installés
- 116 COPIL présidés par un élu
- 125 DOCOB validés
- 28 DOCOB en cours d'élaboration

COPIL : Comité de pilotage

DOCOB : document d'objectifs



© Alain Viennois  
Survoleur du massif des Bauges



© PNR des Bauges  
Un Faucon pèlerin grandeur nature

## Rapaces et vol libre : le partage du ciel



Point commun entre rapaces et vol libre, les falaises sont un lieu de pratique et de vie. Sur ces escarpements rocheux s'installent une faune et une flore adaptées à des conditions difficiles : verticalité, intempéries, altitude. Parmi les hôtes de ces milieux rupestres, deux espèces emblématiques : l'Aigle royal et le Faucon pèlerin. Ces espèces rares et sensibles sont naturellement protégées par la relative inaccessibilité de leurs sites de reproduction. Néanmoins, certaines activités sportives pourraient venir les perturber et les fragiliser.

Pour concilier pratique du vol libre et préservation des rapaces rupestres, le Parc naturel régional du massif des Bauges, en partenariat avec les clubs de vol libre (parapentes, delta), de vol à voile (planeurs) et les associations naturalistes, a débuté un dialogue entre deux mondes qui se connaissaient mal. Retour sur une expérience réussie.

### Le schéma de cohérence vol libre

Le rôle du Parc des Bauges (inscrit dans sa charte) est d'être le médiateur entre tous les acteurs (sportifs, naturalistes, gestionnaires de sites, élus, propriétaires...) afin de mettre en place les outils nécessaires à un développement durable et concerté des activités de pleine nature. Cette médiation se traduit par un schéma de cohérence, visant l'amélioration de la qualité des sites de pratique et la limitation des impacts de l'activité sur le milieu naturel. En favorisant systématiquement en amont la concertation et la bonne communication avec les usagers, les schémas de cohérence s'inscrivent pleinement dans les objectifs du réseau Natura 2000 et dans les documents d'objectifs des sites désignés, entre autre du fait de la présence de rapaces

rupestres et de leurs habitats. Pour une large prise en compte de ces enjeux, au-delà des sites Natura 2000, la concertation est menée à l'échelle du territoire de pratique. Le schéma de cohérence vol libre lancé en 2009 a été l'occasion de réunions de sensibilisation des clubs pour les aider à décrypter les messages que nous transmettent les oiseaux par leurs types de vol. Vol en feston, éloignez-vous ; vol tranquille, profitez de l'instant présent ! Les discussions ont également abouti à la mise en place volontaire d'une "bulle de quiétude" de 250 mètres autour des sites de reproduction jusqu'à l'envol des jeunes.

### Des outils pédagogiques

Pour faciliter cette prise en compte par les pratiquants et limiter au maximum les restrictions de vol, le Parc a mis en place tout un panel d'outils. Ainsi un kit de maquettes à taille réelle des six rapaces majeurs des Bauges (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Milan noir, Buse variable, Faucon pèlerin et Faucon crécerelle) a été conçu comme support pédagogique idéal lors des réunions de sensibilisation, dans les classes et lors d'événements sportifs. Après conventionnement avec les clubs, une vingtaine de panneaux ont été réalisés et installés sur les sites de pratique. Ils permettent d'harmoniser l'information sur le massif et de la rendre plus lisible. Ils reprennent les caractéristiques techniques du site (cartographie, photo...), ainsi que des informations sur la sensibilité et le comportement des oiseaux. Ils comportent également deux vitrines évolutives, l'une dédiée à la vie des clubs, l'autre aux observations ornithologiques (sites et dates de nidification).

Pour synthétiser l'ensemble de la démarche, une carte de vol libre/vol à voile a été produite

à l'échelle du massif des Bauges. Diffusée dans les clubs, les écoles et les offices de tourisme, cette carte localise les informations nécessaires aux libéristes pour pratiquer leur activité (ascendances majeures, zones de décollage et atterrissage) et les informations naturalistes et réglementaires utiles. Elle comporte également des informations sur la fragilité des rapaces, leur comportement, les périodes sensibles...

Afin d'inscrire cette démarche de préservation sur le long terme, un module de SIT (Système d'Information Territorialisé) permet aux internautes de découvrir les différentes activités pratiquées sur le massif et d'obtenir pour chacune d'elles la localisation des sites de pratiques, la réglementation, les informations naturalistes correspondantes. Grâce à cet outil, les pratiquants disposent d'informations actualisées pour limiter leur impact sur les espèces. Cette démarche n'est possible que par l'implication des naturalistes qui font remonter régulièrement leurs observations et les clubs qui les relaient. Des rencontres régulières et comptages en commun sont organisés et concrétisent ce partenariat.

Cette démarche a été transférée vers des territoires aux problématiques identiques (cœur de Savoie, Annecy, massif des Aravis...). L'expérience réussie a insufflé d'autres dynamiques sur le territoire des Bauges : la "méthode vol libre" est reprise notamment à travers les schémas de cohérence escalade et canyoning.

Affaire à suivre... ■

**Mathilde Pantalacci, Guillaume Richelot**  
Parc naturel régional du Massif des Bauges  
[g.richelot@parcdesbauges.com](mailto:g.richelot@parcdesbauges.com)  
[www.info-parcs.com/bauges/sportsnature](http://www.info-parcs.com/bauges/sportsnature)



© Parc national de la Vanoise - Mylène Herrmann

1. Le Damier de la Succise



© Parc national de la Vanoise - Joël Blanchemain

2. Le Dracocéphale d'Autriche



© François Schwaab

3. La Barbastelle d'Europe



© ONEWA

4. L'Écrevisse à pattes blanches



© ONEWA

5. Le Chabot

1. Le **Damier de la Succise** (*Eurodryas* ou *Euphydryas aurinia*) est très répandu en France : présent sur 238 sites Natura 2000 et dans toutes les régions sauf la Corse et l'île de France. Avec 23 sites, Rhône-Alpes est la 2<sup>e</sup> région française, mais largement derrière PACA (53 sites). Ce papillon très ubiquiste se rencontre sur les 3 zones biogéographiques : 10 sites en zone méditerranéenne (surtout en Ardèche avec 8 sites), 9 en zone alpine (7 en Savoie et 2 en Haute-Savoie), et 4 en zone continentale.

2. Le **Dracocéphale d'Autriche** (*Dracocephalum austriacum*) est une plante extrêmement rare et localisée en France, puisqu'elle n'est présente que dans la zone alpine, et uniquement dans les Alpes (non revue dans les Pyrénées depuis 1990). Sur les 7 sites français, 5 sont en région PACA et 2 en Rhône-Alpes : Muzelle en Oisans (parc national des Écrins) et Vanoise. Cette espèce de pleine lumière supporte mal la concurrence d'autres espèces végétales et se rencontre entre 1 250 et 2 000 m. Elle est considérée comme menacée et en forte régression, avec fragmentation des populations.

3. La **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*) est notée dans toutes les régions françaises sauf la Picardie et dans 270 sites surtout en zones continentale et atlantique, mais avec en général des effectifs très faibles. Sur les 15 sites de Rhône-Alpes, 5 sont, au moins pour partie, en

zone alpine en Haute-Savoie (3 sites), Isère et Savoie. Les populations d'Europe déclinent depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Cette chauve-souris est très inféodée aux espaces boisés. Elle bénéficie depuis 2008 du plan national d'action "Chiroptères".

4. L'**Écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*) a été notée sur 196 sites répartis sur toute la France sauf en Picardie. Elle est cependant très rare (1 seul site) dans 4 régions : Bretagne, Île de France, Nord-Pas de Calais et Corse. Rhône-Alpes avec 23 sites est la 2<sup>e</sup> région après l'Aquitaine (25 sites). Ce crustacé d'eau douce est présent dans nos 3 zones biogéographiques, mais n'est jamais abondant. Il est menacé par l'altération de son biotope (pollution, rectification des cours d'eau...) et l'introduction d'espèces (écrevisses exotiques plus résistantes, poissons...).

5. Le **Chabot** (*Cottus gobio*) se trouve partout en France (285 sites) sauf en Corse et est surtout présent en zone biogéographique continentale. Rhône-Alpes est la 1<sup>re</sup> région française avec 30 sites, dont 10 en zone alpine. Il a un corps en massue et une tête large et aplatie. Ce petit carnassier très vorace se nourrit de larves et de petits invertébrés. Il consomme aussi œufs, frai et alevins de poissons, y compris les siens en cas de disette !



© Parc national de la Vanoise - Michel Bouche

6. Le Grand-duc d'Europe



© Jacques Popinet

7. La Pie-grièche écorcheur



© Jacques Popinet

8. L'Aigle royal



© Dominique Guillenet

9. Le Faucon pèlerin

6. Le **Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo*) est le plus grand de nos rapaces nocturnes. Il est présent sur 112 sites situés dans la moitié sud-est de la France, à l'est d'une ligne reliant les Ardennes aux Pyrénées atlantiques (à l'exception de la Corse). On le trouve sur 19 sites rhonalpains dans les 3 zones biogéographiques. Il niche dans des falaises, même de petite taille (et donc parfois dans des carrières inexploitées). Il peut être repéré grâce à son chant très caractéristique émis à la tombée de la nuit, avant de partir en chasse.

7. La **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*) a une très large aire de répartition et est présente sur 242 sites Natura 2000 sur 22 régions. Avec 28 sites, Rhône-Alpes est la 1<sup>re</sup> région devant PACA (22 sites). On peut observer ce magnifique passereau dans nos trois zones biogéographiques. Ce migrateur, qui se nourrit essentiellement d'insectes, n'arrive qu'en mai et repart en août-septembre vers l'Afrique tropicale.

8. L'**Aigle royal** (*Aquila chrysaetos*) n'est présent qu'en zone de montagne : Pyrénées, Alpes, Massif central, Jura et Corse, sur 85 sites et 8 régions. Rhône-Alpes et PACA se partagent la 1<sup>re</sup> place avec chacune 17 sites, dont le site majeur des Écrins, qui est à cheval sur les deux régions. Ce majestueux rapace, qui niche dans les falaises, est également présent dans le Jura (Crêts du Haut Jura, Etournel et défilé de l'Ecluse).

9. Le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*) peut être observé partout en France en période de migration ou en hivernage. Par contre, son aire de nidification est beaucoup plus restreinte, car il dépend de falaises non dérangées. Rhône-Alpes avec 24 sites est la deuxième région après PACA (27 sites). Ce rapace, qui était devenu très rare dans certains pays dans les années 1950-70, notamment du fait de la pollution au DDT, a "recolonisé" petit à petit son territoire qui est très vaste et couvre les cinq continents. En Amérique du Nord, des programmes de réintroduction ont facilité cette reconquête.

1. La **Marsilée à quatre feuille** (*Marsilea quadrifolia*) n'est présente que dans 9 régions françaises sur 25 sites des zones atlantique et continentale. Les 3 sites rhônalpins se trouvent dans l'Ain (Dombes) et la Loire (Étangs du Forez ; Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents). Cette petite fougère aquatique, très caractéristique avec ses 4 lobes en croix, est une espèce "à éclipses" qui peut disparaître pendant plusieurs années. Elle ne supporte ni l'ombre, ni la concurrence d'autres végétaux et s'installe sur des sols pauvres et nus (bords d'étangs, de bras morts...).



1. La Marsilée à quatre feuille

2. Le **Flûteau nageant** (*Luronium natans*) est présent sur 71 sites, essentiellement en zone atlantique, secondairement en zone continentale notamment en régions Auvergne (10 sites), Limousin (6 sites) et Rhône-Alpes (5 sites), où il est en limite de son aire de répartition. Cette plante endémique européenne, bien que capable de supporter de grandes variations de niveaux d'eau, est en régression en France. Sa morphologie varie selon son milieu : aquatique, amphibie, terrestre émergé.



2. Le Flûteau nageant

3. Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) est une espèce paléarctique dont l'aire de répartition est morcelée de la France à l'est de l'Asie. Ce superbe petit papillon apprécie les prairies humides de plaine, bordées de roseaux (*Phragmites australis*), jusqu'à 500 m d'altitude. Il n'est présent qu'en zones continentale et atlantique sur 14 régions. 10% des sites (12 sur 121) sont en Rhône-Alpes, qui est la 3<sup>e</sup> région de la zone continentale en nombre de sites, après la Lorraine (18 sites) et Champagne-Ardenne (15 sites).



3. Le Cuivré des marais

4. La **Caldésie à feuilles de Parnassie** (*Caldesia parnassifolia*) est une plante aquatique très localisée, notée dans seulement 3 régions et 5 sites, dont 2 en Rhône-Alpes. La Brenne (région Centre) est un site majeur pour cette espèce en voie de disparition. L'Isle Crémieu (Isère) et les étangs du Forez (Loire) sont 2 sites importants. La Caldésie affectionne les eaux peu profondes (moins d'1 m), à fond vaseux ou sableux (bord d'étang, chenal d'alimentation...). Elle peut atteindre 1 m de haut et sa floraison dépend des conditions climatiques.



4. La Caldésie à feuilles de Parnassie

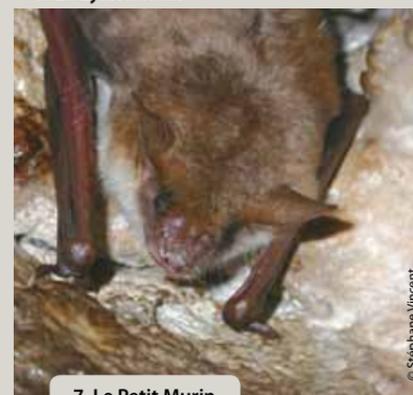
5. L'**Hypne brillante** (*Hamatocaulis* ou *Drepanocladus vernicosus*) est une petite mousse peu répandue : 16 sites en zones alpine (Pyrénées uniquement) et continentale, dont 3 sites en Rhône-Alpes : Hautes chaumes du Forez (Loire), étang du Grand Lemps (Isère) et Loire et affluents (Ardèche-Loire). En nette régression, elle est peu connue, car discrète et pouvant être confondue avec d'autres mousses. Son habitat correspond à des marais, bas marais ou tourbières.



5. L'Hypne brillante



6. Le Lynx boréal



7. Le Petit Murin



8. Le Grand Tétrás



9. La Moule perlière



10. La Bouvière

6. Le **Lynx boréal** (*Lynx lynx*) se trouve seulement dans 5 régions de l'Est de la France, sur 65 sites, essentiellement en zone continentale (massifs du Jura et des Vosges). Avec 22 sites dont un site majeur, les Crêts du Haut Jura, Rhône-Alpes est la 1<sup>re</sup> région française, juste devant la région Franche-Comté (21 sites dont 2 majeurs) et loin devant la Lorraine (10 sites), l'Alsace (9 sites) ou PACA (3 sites).

7. Le **Petit Murin** (*Myotis blythii*) ne se trouve que dans 10 régions de la moitié sud de la France. Sur les 143 sites qui comptent cette espèce, 42 sont en région PACA, 15 en Rhône-Alpes, surtout en zone méditerranéenne. Cependant 4 sites sont en zone continentale : Lavours (01), Crémieu (38), Gorges de la Loire (42) et Mines de Valloisiers (69). Difficile à différencier du Grand Murin, avec lequel elle cohabite souvent, le statut de conservation de cette chauve-souris est mal connu.

8. Espèce emblématique par excellence du fait de son extrême rareté et de sa beauté, le **Grand Tétrás** (*Tetrao urogallus*) n'est présent que sur 31 sites et 7 régions, sur les massifs montagneux : principalement Pyrénées, Vosges et Jura, et dans les Cévennes (suite à une réintroduction ancienne). En Rhône-Alpes, seul le site des Crêts du Haut-Jura (Ain) accueille encore ce magnifique gallinacé, qui apprécie les vieilles forêts de conifères parsemées de feuillus et riches en arbrisseaux à baies.

9. La **Moule perlière** (*Margaritifera margaritifera*) est une moule d'eau douce présente sur seulement 30 sites français en zones atlantique et continentale. Les trois sites rhônalpins se trouvent dans la Loire et en Ardèche. Le site "Rivière à moule perlière d'Ance" dans la Loire est un site majeur pour cette espèce rare et menacée d'extinction. Elle a besoin d'un fond sableux ou graveleux et est donc très sensible à tout colmatage dû à l'accumulation de matériaux fins ou la diminution du courant. Chaque moule filtre environ 50 litres d'eau par jour. Elle peut vivre plus de 100 ans ! Un plan national d'action pour les Náyades de France, dont la Moule perlière, est en cours de rédaction.

10. La **Bouvière** (*Rhodeus sericeus amarus*) est largement répandue en France (89 sites sur 19 régions), sauf au nord-ouest (Bretagne et Normandie) et en Corse. Les 7 sites rhônalpins sont en zones continentale (5 sites) et méditerranéenne (2 sites). Ce petit poisson de la famille des Carpes apprécie les eaux calmes (lacs, étangs, plaines alluviales), claires et peu profondes. Il est sensible à la pollution industrielle et aux pesticides. La reproduction de cette espèce vulnérable dépend de la présence de moulles d'eau douce, dont *Unio crassus*, la Mulette épaisse (voir Mille Lieux n°17).

## Zone continentale



11. Le Gorgebleue à miroir



12. L'Échasse blanche



13. L'Oedicnème criard



14. Le Busard Saint-Martin



15. Le Bihoreau gris



16. Le Blongios nain

11. Le **Gorgebleue à miroir** (*Luscinia svecica*) est un petit passereau migrateur très discret qu'on repère plus facilement par son chant varié ou ses cris. Son aire de répartition en France est assez limitée et éclatée. Absent de Corse et de Midi-Pyrénées, on le trouve surtout sur les côtes atlantique et méditerranéenne. Très rare en Rhône-Alpes, il n'est signalé comme reproducteur que sur 3 sites de la zone continentale : marais de Lavours (Ain), lac du Bourget-Chautagne-Rhône (Ain-Savoie) et lles du haut Rhône (Ain-Isère).

12. L'**Échasse blanche** (*Himantopus himantopus*) est présente sur 87 sites français, principalement sur les côtes atlantique et méditerranéenne. Elle est beaucoup plus rare à l'intérieur des terres. Elle n'est notée que sur 4 sites de Rhône-Alpes, dont un seulement en migration (Les Ramières du Val de Drôme). Ce petit échassier arrive à se reproduire avec plus ou moins de succès selon les années sur deux sites de la Loire (Ecozone du Forez et Plaine du Forez) et en Dombes (Ain). Mais les effectifs sont souvent modestes (moins de 30 couples). La variation brutale des niveaux d'eau des étangs est très préjudiciable à sa reproduction, en noyant nids et couvées.

13. L'**Oedicnème criard** (*Burhinus oedicnemus*) n'est présent que sur 3 sites rhonalspins : Steppes de la Valbonne (Ain), Plaine du Forez (Loire) et Gorges de la Loire aval (Loire). Il ne se reproduit en nombre significatif que dans le Forez (50 à 100 couples). C'est un oiseau de plaine, qui est absent de la zone alpine. Il est très lié aux zones agricoles où il se

reproduit sur des terrains à végétation rase. Son plumage mimétique le rend invisible lorsqu'il reste sans bouger. Il est actif au crépuscule et de nuit.

14. Le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*) est un élégant rapace qui plane au-dessus des landes et prairies à la recherche de micro-mammifères (petits rongeurs). Migrateur partiel, on peut l'observer sur la France entière à l'exception de la Corse. Il est présent sur 216 sites Natura 2000 français, dont 11 de Rhône-Alpes. Il niche dans les marais et les landes, souvent dans des coupes forestières ou de jeunes plantations.

15. Le **Bihoreau gris** (*Nycticorax nycticorax*) est présent sur 107 sites et dans 20 régions (il est absent de Basse et Haute-Normandie, et de Corse). Fréquent sur le littoral méditerranéen, il est absent des Alpes et des Pyrénées et très rare en Bretagne. Avec 12 sites, Rhône-Alpes est la seconde région juste après PACA (13 sites). Ce petit héron est surtout actif au crépuscule.

16. Le **Blongios nain** (*Ixobrychus minutus*) est le plus petit des hérons nichant en France. Il est noté sur 96 sites répartis sur la France entière (sauf le Limousin) et principalement le littoral méditerranéen (14 en PACA, 14 en Languedoc-Roussillon). Trois des 7 sites de Rhône-Alpes sont majeurs pour l'espèce : le lac du Bourget, la réserve de chasse de Printegarde et la Dombes, mais dans tous les cas, les effectifs de ce héron qui affectionne les roselières sont toujours faibles.

## Zone méditerranéenne



1. Le Lucane cerf-volant



2. La Loutre d'Europe



3. Le Barbeau méridional



4. La Cordulie à corps fin

1. Le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) est un coléoptère très répandu en France, noté dans 335 sites, surtout en zone méditerranéenne, notamment en région PACA. Il est moins fréquent dans le quart nord-est de la France. Rhône-Alpes compte 31 sites, mais uniquement en zones méditerranéenne et continentale. Les larves de cet insecte se nourrissent de bois morts, notamment dans les vieilles chênaies pubescentes (voir Mille Lieux n°9). Seul le mâle porte de grandes mandibules chez cette espèce à fort dimorphisme sexuel.

2. La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) recolonise lentement la région Rhône-Alpes et est désormais notée dans 11 sites Natura 2000, dont 6 en Ardèche et 2 dans la Drôme, ainsi que dans l'Ain et en Isère. Les 188 sites français sont surtout localisés en zones atlantique (l'ouest de la France) et continentale (Centre de la France : Auvergne et Limousin). Un plan national d'actions est en cours pour garantir la restauration de ses populations.

3. Le **Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*) a une répartition très restreinte (que 4 régions et 58 sites). À l'exception des 2 sites de Midi-Pyrénées qui sont en zone atlantique, il est exclusivement en zone méditerranéenne : PACA (25 sites), Languedoc-Roussillon (20 sites) et Rhône-Alpes (11 sites en Ardèche et Drôme). Le site "Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents" est un site majeur pour ce poisson, dont l'aire de répartition tend à se réduire et se fragmenter.

4. La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) est une libellule relativement répandue en France (95 sites sur 18 régions) surtout en zones atlantique et méditerranéenne. Elle est absente des Pyrénées et de la Corse. Avec 11 sites, Rhône-Alpes est la 2<sup>e</sup> région française après Poitou-Charente qui compte 14 sites (mais en zone atlantique). 8 sites sont en zone méditerranéenne (surtout en Ardèche). Les 3 autres sites sont en zone continentale (Bourget-Chautagne- Rhône), alpine (zones humides de la Combe de Savoie et basse vallée de l'Isère) ou mixte (Cluse du lac d'Annecy).



© François Poumarat

5. Le Martin-pêcheur d'Europe



© Jacques Popinet

6. La Bondrée apivore



© François Schwaab

7. Le Vespertilion à oreilles échancrées



© Christian Tessier

8. Le Vautour fauve

5. Le **Martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*) est l'un de nos bijoux emplumés que l'on rencontre au bord de cours d'eau, lacs ou étangs sur 214 sites répartis sur les 22 régions françaises. Il est cependant rare en Corse, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie ou Limousin. Rhône-Alpes avec 15 sites est une région bien fréquentée par cette espèce (sauf en zone alpine), comme Poitou-Charente (18 sites), Aquitaine (17), Franche-Comté (15), PACA (15), Champagne-Ardenne (14) ou la région Centre (12). Pour nicher, il creuse un tunnel profond dans une berge de terre ou de sable.

6. La **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*) est un rapace migrateur (souvent confondu avec une Buse variable), qui n'est présent en France qu'entre avril et mi-septembre. Il se nourrit essentiellement d'insectes (larves de guêpes...), mais aussi d'oisillons, grenouilles, rongeurs... Rhône-Alpes avec 22 sites (sur 246) est la deuxième région française, juste après PACA (23 sites).

7. Le **Vespertilion à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*) est très répandu en France, puisqu'il est noté dans 350 sites Natura 2000 et dans les 22 régions. En Rhône-Alpes, aucun des 17 sites ne concerne la zone alpine. Le site interrégional "Ouvèze" (Drôme et Vaucluse - région PACA) situé en zone méditerranéenne est un site majeur pour ce chiroptère. Ses terrains de chasse sont diversifiés. Par contre, il est essentiellement cavernicole en hiver : grottes, caves, tunnels...

8. Le **Vautour fauve** (*Gyps fulvus*) n'est présent que dans 6 régions du Sud et du Centre de la France, sur 36 sites. Le site "Baronnies-Gorges de l'Eygues" dans la Drôme est un site majeur pour ce grand rapace nécrophage (qui se nourrit d'animaux morts). Cette colonie est issue d'un programme de réintroduction, comme dans le Verdon (région PACA) et les gorges de la Jonte et du Tarn, seuls autres secteurs en dehors des Pyrénées où il se reproduit en nombre (nichant dans les falaises).



Le Panicaut des Alpes



Panneau d'information

© Parc national de la Vanoise - Vincent Augé

## Chardon bleu, Panicaut, Reine des Alpes... 3 noms, une seule espèce d'intérêt communautaire

**Le Panicaut des Alpes** (*Eryngium alpinum*) est une plante vivace haute de 30 à 60 cm facilement reconnaissable de la famille des Apiacées (Ombellifères). La floraison se déroule de début juillet à début août, la première ayant lieu en général 2 à 4 ans après la germination. À partir de mi-juillet, les bractées, l'involucre et même la tige sont totalement bleus. Les fruits atteignent leur maturité en août ou début septembre selon l'altitude et l'exposition. La production de graines est généralement importante. Les fruits tombent à proximité du pied mère, mais sont parfois entraînés par la pente. Certains individus peuvent vivre plus de 100 ans !

**Le Chardon bleu** est une espèce des Alpes et de quelques massifs périphériques. En France, elle est présente dans le Jura, les Alpes de la Savoie, du Dauphiné, de la Provence, tout en restant rare (environ 50 localités). En Savoie, l'espèce est connue de la Vallée des Villards, du Massif des Bauges et de Vanoise, où se trouvent les plus belles populations (Vallée de Belleville, Pralognan-la-Vanoise).

**La Reine des Alpes** affectionne les prairies fraîches ou les clairières, se développant sur des sols calcaires riches et humides, aux étages montagnard et subalpin (1000 à 2500 m d'altitude). En Vanoise, on la trouve principalement dans des couloirs d'avalanche ou des prairies autrefois fauchées. Autrefois menacée par une cueillette excessive, cette plante emblématique des Alpes est

inscrite sur la liste des espèces protégées en France depuis 1982 et dans le livre rouge de la flore menacée de France. Elle est classée, par la Directive Habitats de 1992, d'intérêt communautaire. C'est pour cette raison que le secteur des Diès sur la commune de Pralognan-la-Vanoise a été rattaché au site Natura 2000 « Massif de la Vanoise » et que le document d'objectifs a mis l'accent sur sa préservation.

La vallée de Chavière à Pralognan-la-Vanoise abrite l'une des plus belles populations de Panicaut des Alpes françaises. Il y était autrefois abondant dans les prairies fauchées. Même si la cueillette ou son arrachage ne sont plus en cause, cette espèce reste fortement menacée du fait des changements de pratiques agricoles depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle :

- l'arrêt de toute utilisation agricole (fauche ou pâture) entraîne la fermeture du milieu, souvent par l'aulne vert ;
- le pâturage en début de saison ne permet pas à la plante de fructifier.

### Mise en place d'actions techniques et pédagogiques

Depuis 1997, le Parc national de la Vanoise et la commune ont mis en place des actions de gestion visant à assurer sa conservation :

- pose de clôtures afin d'éviter le passage des troupeaux lors de la montée en estive,
- débroussaillage pour lutter contre la fermeture du milieu,

- fauche tardive, testée selon plusieurs modalités (fréquence annuelle, bisannuelle...).

Ces travaux ont débuté dans le cadre d'une convention avec un agriculteur local, puis à partir de 2006 dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Un agriculteur a également signé en 2010 la mesure agri-environnementale territorialisée "gestion des alpages" sur une autre partie de la station, incluant un engagement de report de pâturage à l'automne.

Un programme de suivi est engagé avec le Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA) de l'université de Grenoble, afin de mesurer l'impact des différents modes de gestion testés. Depuis 10 ans, le LECA conduit également des recherches sur la biologie de sa reproduction, la dynamique et la génétique des populations à l'échelle des Alpes françaises.

Le Parc et la commune ont aussi à cœur de valoriser cette espèce remarquable du patrimoine local et d'informer les visiteurs de l'intérêt de cette plante et des actions mises en œuvre :

- un dépliant édité en 2008 a été largement distribué aux habitants de la commune et aux touristes ;
- un panneau explicatif a été implanté sur le site d'application du contrat en 2009. ■

Vincent AUGÉ – Véronique PLAIGE  
Parc national de la Vanoise

**AIN** Tous les sites Natura 2000 de l'Ain (excepté les Iles du Haut Rhône) disposent désormais d'un document d'objectifs (DOCOB). Certains documents ont été actualisés courant 2011 (Marais de Lavours, Marais de la Haute-Versoix et de Brou). D'autres DOCOB ont été complétés par une charte Natura 2000 : Val de Saône, fleuve Rhône de Jons à Anthon, Revermont et gorges de l'Ain, Bas-Bugey. Des projets d'extensions ont été soumis à consultations locales pour deux sites : "Bas-Bugey" et "Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier".

**ARDÈCHE** Les deux derniers DOCOB ont été lancés en 2011 pour les sites "Vallée de l'Eyreux et de ses affluents" et "Marais de Malibaud". Celui de la ZPS "Ile de la Platière", site à cheval sur 4 départements (07, 26, 38 et 42), a été validé par le Comité de pilotage du 08/12/11. Deux MAET ouvertes à la souscription en 2008 ont été renouvelées pour les sites "Plateau de Montselgues" et "Allier et ses affluents".

**DRÔME** 8 DOCOB sont en cours d'élaboration. 4 sont portés par le Parc naturel régional du Vercors ; pour les ZPS "Ramières du Val de Drôme" et "Baronnies - gorges de l'Eygues", les structures porteuses sont respectivement la Communauté de communes du Val de Drôme et celle du Pays de Rémuzat. Pour deux sites, aucune collectivité locale n'ayant pris en charge le portage du DOCOB, l'État (la DDT) est resté maître d'ouvrage : "Sables du Tricastin" et la ZPS "Massif de Saou et Crêtes de la Tour". Le premier contrat Natura 2000 signé en 2012 sur le site "Sables de l'Herbasse" prévoit la réouverture de prairies sèches.

**ISÈRE** Tous les sites Natura 2000 de l'Isère (excepté "les Iles du Haut Rhône") disposent désormais d'un document d'objectifs. Les documents les plus anciens sont en cours de révision : I24 "Charmant Som". Les dernières consultations de "toiletage" des périmètres sont en cours : extension des sites I02 "Chambaran" et I24 "Charmant Som" ; révision du périmètre pour les sites I46 "Col d'Ornon" et extension-révision pour le site I26 "Bourne".

**LOIRE** La dynamique départementale se poursuit avec la mise en place de nouveaux contrats et de MAET sur des surfaces agricoles (sites Lignon, Vizezy, Anzon et Boën, Ban, Font d'Aix) et la signature de 32 chartes. Fin 2012, tous les sites devraient avoir un animateur. La démarche multi-partenariale conduite sur la Plaine du Forez a été récompensée par un Grand Prix Natura 2000 décerné au Conseil général. La qualité de la démarche agricole avait déjà été prise en exemple lors de la journée nationale d'échanges techniques du 4 juillet à Valence, alors que la prochaine, le 4 décembre à Paris, soulignera l'important travail réalisé localement avec les organisateurs de manifestations sportives et la DDCS.

**RHÔNE** Le maire de Claveisolles a accepté la présidence du comité de pilotage du site "Gîtes à chauves-souris des mines de Vallossières", dont le document d'objectifs, qui date de 2001, sera actualisé en 2012. Un contrat Natura 2000 a été signé en 2012 avec le SYMALIM sur le site de "Miribel-Jonage" pour l'entretien de pelouses sèches. Il complète celui de 2009, qui visait la restauration de ces milieux. Le préfet du Rhône a été désigné en avril préfet coordonnateur du site "Val de Saône aval", qui s'étend sur 7 communes, dont 4 du Rhône et 3 de l'Ain.

**SAVOIE** Tous les DOCOB sont désormais validés (et en ligne). Un premier contrat a été signé en 2012 sur le massif de la Lauzière avec la commune d'Argentière et vise la restauration de milieux ouverts par débroussaillage sur 8,8 ha. Plusieurs MAET qui arrivaient à échéance ont été renouvelées fin 2011. Elles concernent 7 sites de Savoie. La mise en place du concours prairies fleuries sur le site "Adrets de Tarentaise" a eu un vif succès ; c'est un excellent outil de communication pour Natura 2000 auprès des habitants et des touristes.

**HAUTE-SAVOIE** Les sites Haut Giffre, Aiguilles Rouges et Frettes-Glières sont désormais portés respectivement par le SIMV du Haut Giffre, la Communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont Blanc et le Conseil général de Haute-Savoie. On est passé à la phase opérationnelle pour les Voirons, le Lac Léman, les Aravis et Beauregard. 4 nouvelles MAET sont venues compléter en 2012 les 7 existantes. Elles ont suscité une importante adhésion des agriculteurs grâce au travail des collectivités, de la Chambre d'agriculture et la Société d'économie alpestre. Une 1<sup>re</sup> session de formation dispensée par la DREAL et la DDT a permis aux animateurs Natura 2000 de se familiariser avec l'outil de suivi SUDOCO. Une 2<sup>e</sup> session aura lieu début 2013. Grâce à l'important travail mené par le SM du Salève, 11 contrats et 14 chartes ont été signés, complétés par l'engagement de 12 agriculteurs dans la MAET du massif.

## Carnet d'@dresses

Quelques suggestions de nouvelles balades virtuelles :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr> ➤

<http://www.zoneshumides-rhonealpes.fr> ➤

Chaussez vos bottes et franchissez le nouveau portail français consacré aux zones humides... sans oublier de passer par la case régionale.

<http://www.atlas-ornitho.fr> ➤

Pour prendre des nouvelles en temps réel de l'avancement du chantier de l'Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

<http://www.cbn-alpin.fr> ➤

<http://www.cbnmc.fr> ➤

Dans l'attente de l'achèvement imminent de celui du "Pôle d'Information Flore et Habitats", les conservatoires botanique national alpin et du Massif Central nous ouvrent l'accès à leurs multiples données floristiques sur leurs sites "relookés".

<http://www.natura2000.hr> ➤

La Croatie : pas encore dans l'Union européenne, mais déjà investie dans Natura 2000 !

[http://pepiniere.n2000.fr/sites\\_web\\_natura](http://pepiniere.n2000.fr/sites_web_natura) ➤

L'atelier technique des espaces naturels propose à tous les gestionnaires sa "pépinière de sites web" et donne accès à de nombreux sites français.

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r926.html> ➤

Le site de la DREAL Rhône-Alpes revu, corrigé, modernisé, complété... notamment sur la rubrique Natura 2000.



*Mille Lieux*

**Éditeur** Préfecture de la région Rhône-Alpes  
Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

**Directeur de la publication** Philippe Ledevic  
**Rédaction** Marc Chatelain et Martine Poumarat  
(DREAL Rhône-Alpes).

**Graphisme/réalisation** La Firma Grenoble

**Photo couverture** Cuvré des marais © Guillaume Delcourt

**Impression** Les 2 Ponts / Imprimé sur papier recyclé  
Tirage : 17 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977

